

Les patrons du secteur
de la construction
exposent leur plan pour
créer 20.000 emplois





SOMMAIRE

La construction répond à nos besoins premiers	page 4
Agir bien sûr, mais par où commencer?	page 7
Quatre clés pour une nouvelle dynamique	page 10
Un pilier essentiel de notre économie	page 18

Editeur responsable: Robert de Mûelenaere - Rue du Lombard, 34-42 - 1000 Bruxelles

Crédits photographiques: Tom D'Haenens et Jasmine Van Hevel - Réalisation: Paquot & Associés

© Février 2004

La relance économique tarde et le gouvernement souligne, dans son programme, l'impérieuse nécessité de créer 200.000 emplois d'ici à la fin de la législature. Ces deux observations sont suffisamment préoccupantes pour que le secteur de la construction dans son ensemble se mobilise et formule à nos gouvernants, dans les pages qui suivent, une série de propositions concrètes. Nous considérons, en effet, qu'il nous appartient de relever le défi de la croissance et de nous engager aux côtés de tous ceux qui empruntent le chemin des réformes nécessaires. Les pistes de réflexion que nous ouvrons et les propositions claires que nous énonçons, vont nous permettre de jouer pleinement notre rôle de moteur de l'économie et de créateur d'emplois, à condition cependant que des décisions politiques claires soient prises en ce sens. Nous sommes intimement convaincus que les clés pour une nouvelle dynamique, contenues dans ce texte sont celles de la relance. Ceci explique notre enthousiasme et le ton positif et constructif de nos propositions. Nous y croyons, pourvu que le politique y croie également.

André Dherte,
Président de la Confédération Construction

Jan Roodhooft,
Président de FEMA (Fédération Belge des
Négociants en Matériaux de Construction)

Jos Cox,
Président du PMC (Producteurs de Matériaux de Construction)

La construction répond à nos besoins premiers

La construction est l'un des seuls secteurs d'activités qui peut se prévaloir de contribuer de manière aussi étendue au bien-être des personnes. En effet, construire ou rénover nos habitations répond à nos besoins premiers de protection individuelle et participe, en même temps, à la sérénité de nos familles, en renforçant leur cohésion et en créant des espaces d'épanouissement personnel. Aménager et embellir nos lieux de travail, les écoles, les espaces publics... nous mettent en harmonie avec le milieu dans lequel nous évoluons. Mais plus qu'un outil de satisfaction personnelle et d'intégration sociale, la construction est aussi un instrument politique qui agit sur l'économique, le social, le culturel, le scientifique...

Elle nous accompagne sur les chemins du progrès.

Elle est en effet:

Un levier influent de la croissance économique

Les infrastructures, notamment dans les domaines du transport et de la communication, jouent un rôle primordial dans l'essor économique de notre pays. Elles contribuent, par leur niveau de développement et par leur qualité, à influencer la décision d'investissement des entreprises. Elles constituent, à ce titre, un atout dans la concurrence avec les pays où le coût du travail est plus faible.

Un instrument puissant de cohésion et d'intégration sociale

La construction au service de la politique sociale est cet ensemble de projets et de réalisations en faveur de l'amélioration des conditions de vie en société : développement du parc de logements sociaux, accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments et aux espaces publics, revalorisation des centres urbains et des quartiers défavorisés...

Un facteur indéniable de développement culturel

Notre patrimoine témoigne de nos racines, de notre histoire et de notre richesse culturelle. Musées, châteaux, monuments, sites, places... sont autant d'espaces où s'expriment les talents artistiques. La construction contribue à cette expression par son apport dans la restauration du patrimoine, l'exécution d'œuvres d'art et dans l'aménagement des sites.

Un moteur performant de la recherche et de l'innovation

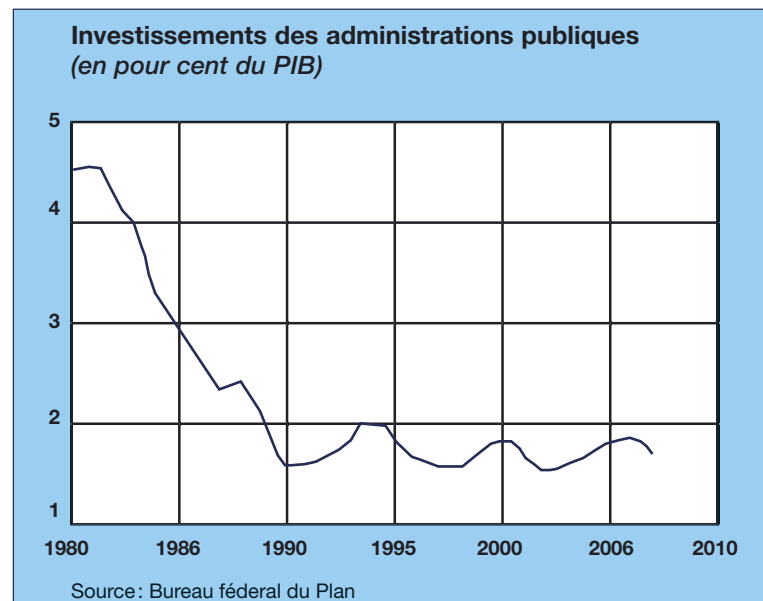
L'acte de construire s'inscrit résolument dans ce que l'on appelle, aujourd'hui, l'économie de la connaissance. Celle-ci est l'un des objectifs que le sommet de Lisbonne a assignés à l'Europe, d'ici 2010. Les matériaux de construction répondent à de nouvelles exigences, l'art de construire intègre techniques et procédés nouveaux, les modes de conception évoluent en tenant compte de l'environnement, des économies d'énergie, de la domotique... Autant de domaines qui génèrent un flux énorme d'activités de recherche, tant dans les centres sectoriels de recherche collective que dans les entreprises privées.



D'abord, prenons conscience de nos besoins

La construction occupe-t-elle, aujourd'hui en Belgique, la place qui doit être la sienne dans tout Etat moderne tourné vers le progrès? Poser cette question, c'est s'interroger sur le niveau actuel de notre bâti et de sa contribution à notre qualité de vie. C'est aussi réfléchir aux carences actuelles et aux besoins qui se poseront ultérieurement, dans le contexte du développement national et européen.

A cet égard, bon nombre de choses restent à faire: la Belgique, si elle peut s'enorgueillir d'une politique active et ambitieuse de croissance économique, menée dès les années cinquante, souffre aujourd'hui d'un déficit de développement dans plusieurs domaines, tels que les infrastructures. Un chiffre en dit long à ce propos: celui des investissements publics au cours de la dernière décennie. Ces derniers ne représentent plus que 1,7% de notre PIB, contre une moyenne de 2,6% en Europe (3% en France et aux Pays-Bas) et aux Etats-Unis. Cela place notre pays au dernier rang des nations européennes en termes d'investissements publics.



Agir bien sûr,
mais
par où
commencer?

> Le logement

L'offre de logements est insuffisante dans certaines régions du pays. C'est le cas notamment à Bruxelles, où l'on considère qu'il manque de 1.000 à 2.000 logements par an et par rapport au solde migratoire. Cette situation est la résultante, depuis la fin des années nonante, d'un retour vers les villes mais aussi et surtout du développement important des familles monoparentales ainsi que de l'allongement de la durée de vie.

C'est dans le domaine du logement social que les besoins sont les plus cruciaux, comme l'indiquent les longues listes d'attentes des sociétés gestionnaires, dans toutes les régions du pays. L'action prioritaire consiste donc à étendre le parc de logements sociaux pour augmenter l'offre en faveur des familles dont le revenu est insuffisant pour accéder au marché de la location privée. La rénovation profonde des logements existants constitue une deuxième priorité.

> La mobilité

Notre réseau routier, bien que très dense, n'a plus la capacité suffisante pour assurer la fluidité du trafic. Certaines voies sont complètement saturées et la qualité de nos infrastructures s'est, par ailleurs, fortement dégradée, souffrant plus que d'autres investissements de la politique d'assainissement des finances publiques.

Il faut poursuivre la rénovation du réseau routier – en le dotant de revêtements de qualité – et si possible, accroître sa capacité, notamment sur les autoroutes. Il importe, dans le même temps, de proposer une alternative réaliste et satisfaisante au transport par route. Cela signifie que le transport public doit se montrer suffisamment attrayant pour l'utilisateur et que les voies fluviales ou le rail doivent être suffisamment compétitifs pour le transport de marchandises.

> La sécurité de l'utilisateur

En approuvant il y a peu la "Charte de Vérone", les ministres des transports de l'Union européenne entendaient réduire de moitié, à l'échéance de 2010, le nombre de victimes d'accidents de la route.

La Belgique, avec deux fois plus de victimes de la route que des pays comme la Suède, la Grande-Bretagne ou les Pays-Bas, doit résolument souscrire aux objectifs de cette charte, qui prône notamment d'accroître la sécurité des infrastructures routières et d'améliorer la protection des usagers les plus faibles.

Le respect des objectifs de cette charte passe nécessairement par l'intensification des travaux de réaménagement des zones les plus dangereuses du réseau routier belge et par l'aménagement des voiries et de leurs abords dans les villes.

> Les espaces et bâtiments publics

La liste des besoins d'aménagement des espaces et bâtiments publics est longue, à commencer par les écoles et les infrastructures d'accueil des enfants et des jeunes en général, où un effort d'extension et de modernisation s'impose de toute évidence.

Les nécessités d'adaptation des bâtiments publics, à un service de qualité, à l'accueil des citoyens, au confort de travail et à la productivité des fonctionnaires sont considérables. De même l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments et aux espaces publics doit être reconsidérée de manière générale.

> La gestion des ressources

La Belgique ne répond pas encore à l'ensemble des obligations imposées par l'Europe dans le domaine de la gestion des eaux usées. Les efforts réels, menés ces dernières années dans le domaine de la collecte et du traitement des eaux, restent insuffisants. Nous devons donc les poursuivre et accroître la capacité de l'infrastructure de gestion des eaux.

Dans le même ordre d'idées, la lutte contre les inondations requiert l'adoption d'un plan global qui nécessite la réalisation de travaux permettant de contrôler le débit des rivières.

Attelons-nous, sans retard à la réalisation des objectifs de Kyoto: l'action à mener passe nécessairement par une amélioration des prestations énergétiques des bâtiments, le secteur du logement et du non-résidentiel étant responsable de plus de 40% du rejet total de CO₂ dans l'atmosphère.





Agir enfin: quatre clés pour une nouvelle dynamique

Puisque les besoins en construction sont connus ou sont identifiables, les autorités publiques ont l'obligation de se donner les moyens de les rencontrer, si elles veulent que leurs politiques de développement économique et de progrès social aboutissent aux objectifs fixés.

Plusieurs clés existent pour réussir; quatre d'entre elles sont toutefois indispensables! Les voici:

1 Mener une politique coordonnée d'investissements publics

Les autorités compétentes doivent investir dans une politique ambitieuse en matière d'infrastructures et de bâtiments publics. Elles doivent programmer et coordonner ces investissements. L'exemple du passé, quand les dépenses en la matière ne suffisaient même pas à maintenir les infrastructures en l'état, doit être définitivement rejeté.

Davantage de financement public

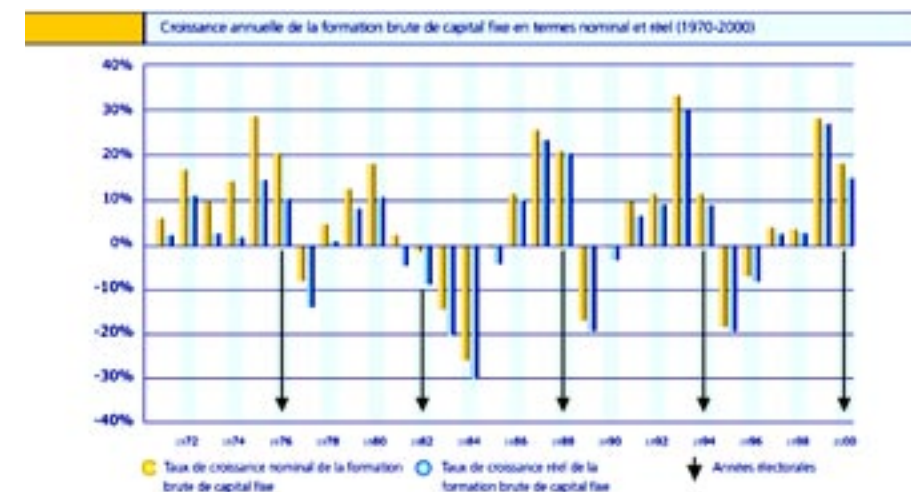
Une part plus importante des finances publiques doit être affectée aux infrastructures. Certes, les budgets - cadencés par les critères du Pacte européen de Stabilité - n'offrent qu'une faible marge de manœuvre. Sans les remettre en cause, ces critères devraient toutefois s'interpréter en tenant compte de l'effet "retour" des dépenses publiques en matière d'investissements, celles-ci appartenant, comme la Banque nationale le rappelle régulièrement, à la catégorie des dépenses les plus productives du point de vue de la croissance et de l'emploi.

Des partenariats avec le privé

Au-delà de l'accroissement souhaité de la part des fonds publics, le financement des infrastructures doit également reposer sur le secteur privé. A cet effet, il importe de stimuler les initiatives privées répondant à des besoins publics et de favoriser le développement de projets de partenariats publics-privés en créant notamment un cadre réglementaire adapté.

La programmation et la coordination des investissements

Des plans d'investissements doivent être établis sur le long terme. Cette approche permet de mieux définir les projets prioritaires et d'éviter les inconvénients du "tout ou rien" encore trop fréquent dans les investissements des pouvoirs locaux. Il faut tendre à une plus grande efficacité des investissements par une meilleure coordination des politiques économiques entre les différents niveaux de pouvoir.



Source: Dexia

2 Contribuer à la maîtrise des coûts de la construction

Les coûts fiscaux et sociaux de la construction sont un frein à la croissance de l'activité et un encouragement à la fraude. Particulièrement sensible dans des secteurs comme celui du logement privé, le prix influence également les investissements des entreprises et des pouvoirs publics. Dans ce dernier cas, la relance des investissements publics aurait tout à gagner d'une réduction sensible et permanente du prix de la construction.

Les autorités publiques doivent initier une politique de maîtrise des coûts en agissant sur les éléments suivants :

L'application d'un taux de TVA réduit

Il est indispensable de réduire la facture du particulier qui fait construire, en ramenant à 6% le taux de TVA applicable sur la construction du logement privé, comme le prévoit un projet de directive européenne. Le maintien à 21% de la TVA – plus d'un cinquième du coût des travaux – pénalise l'activité et l'emploi régulier tout en favorisant l'économie parallèle.

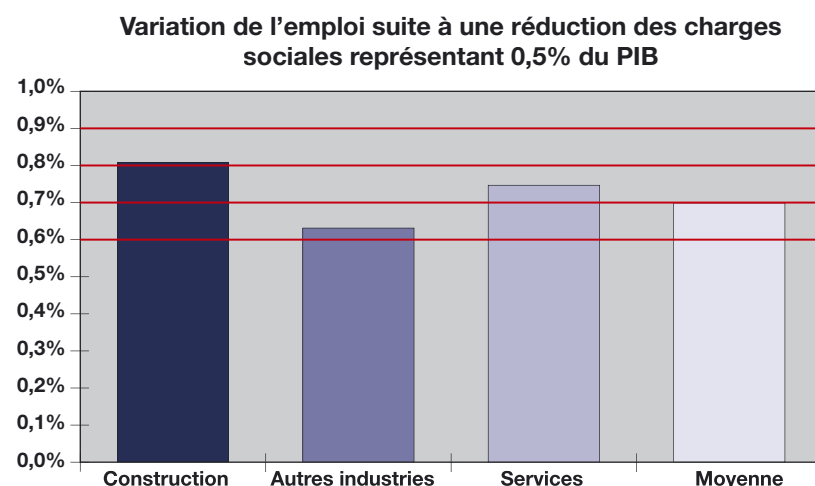
Le taux réduit devrait aussi être étendu aux travaux de construction dans des domaines d'intérêt public, comme la construction d'écoles ou d'hôpitaux.

Une réforme de la fiscalité en faveur de l'immobilier

Pour les mêmes raisons de relance de l'investissement, notamment des ménages, il conviendrait d'introduire dans l'impôt des personnes physiques un nouveau régime de déductibilité prenant en compte l'ensemble des coûts – non plafonnés – qui sont liés à la construction ou à la rénovation d'un bien immobilier.

La diminution des charges sociales

Le coût salarial, qui représente en moyenne 40% du coût de la construction, pèse d'un poids excessif sur la facture des travaux. Un allègement de ce poids par une réduction substantielle des cotisations patronales de sécurité sociale permettrait de soutenir l'activité de construction et de doper l'emploi dans les secteurs concernés. Qui plus est, l'entreprise de construction est d'ordinaire plus réactive que d'autres acteurs économiques à des réductions de charges par une augmentation de l'emploi.



Source: Bureau fédéral du Plan (2000)

3 Miser sur la qualité et le développement durable

Tous les acteurs reconnaissent l'importance d'une démarche qui privilégie la qualité pendant toutes les phases du processus de construction, depuis la production des matériaux jusqu'à la réception de l'ouvrage. Ces mêmes acteurs sont, par ailleurs, soucieux de contribuer à la politique d'environnement et de qualité de vie, en donnant corps à la notion de construction durable, notamment dans le domaine de la production des matériaux renouvelables, de la gestion et du recyclage des déchets, des économies d'énergies...

Les autorités publiques ont un rôle à jouer dans ce contexte de qualité et de construction durable, en s'inscrivant notamment dans les lignes directrices suivantes :

La sensibilisation par l'exemple

Les administrations se doivent de montrer l'exemple en intégrant dans leurs cahiers des charges une exigence de qualité et de développement durable, tant pour les nouvelles constructions que pour les rénovations des bâtiments publics. Les fonctionnaires responsables seront utilement formés à cette nouvelle approche.

L'aide à la recherche

La recherche et le développement de nouveaux matériaux et de nouvelles technologies relèvent en grande partie de centres scientifiques et techniques financés pour l'essentiel par les entreprises. L'autorité devrait s'efforcer de contribuer davantage à la recherche en intervenant dans son financement et en encourageant des synergies entre les opérateurs de recherche.

Une incitation fiscale performante

Les mesures fiscales actuelles en faveur du développement durable sont nettement insuffisantes. Elles se limitent pour l'essentiel à des réductions d'impôts pour les travaux effectués en vue d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie dans les habitations. Il importe à tout le moins d'étendre la liste des travaux donnant droit à la réduction d'impôts et d'augmenter le montant de cette réduction.

Une action contre le travail au noir

Le travail illégal, nous le savons, détruit l'emploi et crée des distorsions de concurrence insurmontables pour les entreprises régulières. Il est l'antithèse de la qualité, n'offrant aucune garantie quant aux matériaux et procédés mis en œuvre. La lutte contre le travail au noir doit s'intensifier, non seulement par des mesures coercitives mais aussi par des dispositifs – notamment fiscaux – qui incitent le client à recourir à des entreprises enregistrées.

Une impulsion et un encadrement

Le Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie doit jouer un rôle majeur dans l'accompagnement de la démarche de qualité et de construction durable. A cet effet, ce service public devrait utilement créer une nouvelle direction générale, traitant exclusivement des matières de la construction et menant une politique de promotion de la qualité en concertation étroite avec les acteurs concernés.

4 Créer un cadre juridique équilibré et un climat favorable à l'entreprise

Il importe de stimuler la volonté et la capacité d'entreprendre et de produire, dans un pays où, de récentes statistiques le prouvent, le nombre d'entrepreneurs - tous domaines d'activités confondus - est beaucoup moins élevé que dans la plupart des autres pays européens. Un renversement de cette tendance suppose probablement un changement dans les mentalités, mais aussi, à n'en pas douter, un changement dans les attitudes des pouvoirs publics à l'égard du monde de l'entreprise.

A cet effet, les pouvoirs publics sont invités à agir dans les matières suivantes :

La réduction de la charge administrative

L'institution d'une banque carrefour et d'un réseau de guichets d'entreprises a été un premier pas utile en matière de simplification des formalités administratives. Il reste cependant beaucoup à faire pour réduire le travail administratif des entreprises et pour alléger les formalités qu'elles sont tenues d'accomplir. La volonté politique d'agir en ce sens a été maintes fois exprimée; il est temps de la concrétiser et d'en accélérer la mise en œuvre.

La dévolution des marchés publics

La capacité et le savoir-faire de l'opérateur influencent directement la qualité des prestations qu'il offre. Les réglementations relatives à l'accès à la profession et à l'agrément des entrepreneurs sont des outils de présélection particulièrement utiles pour les maîtres d'ouvrage. Nous invitons donc les pouvoirs publics à privilégier l'approche du "mieux-disant" plutôt que celle du "moins-disant" dans le choix des modes d'attribution des marchés.

L'organisation du travail

Les réglementations belges sur l'organisation du temps de travail ont vieilli et ne sont plus adaptées aux besoins des entreprises. Elles devraient être revues à la lumière des principes en vigueur dans d'autres pays européens. Il importe notamment d'annualiser la durée du travail, d'assouplir les horaires de travail en fonction des besoins de la production et de remettre en cause le principe du repos compensateur obligatoire pour chaque heure prestée au-delà de la durée normale de travail.

L'approche réglementaire

Les réglementations en matière d'environnement, de sécurité au travail, d'urbanisme, de protection du consommateur... qu'elles soient européennes, nationales ou régionales peuvent avoir des effets indésirables. Pour les combattre, il convient de mieux tenir compte de l'opinion des acteurs économiques à l'occasion du processus législatif et de renforcer à cet effet les procédures de consultation préalable.



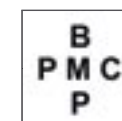
Nous estimons que ce document contient suffisamment de pistes de réflexion et de mesures positives pour stimuler l'un des grands piliers de l'activité économique.

Nous sommes convaincus que ces propositions concrètes et réalistes trouveront un écho favorable auprès de nos gouvernants et des pouvoirs publics.

Dans la mesure où elles sont mises en œuvre, nous nous engageons, au nom de notre secteur et aux côtés de tous ceux qui veulent contribuer à la relance, à créer rapidement 20.000 nouveaux emplois dans le secteur de la construction.



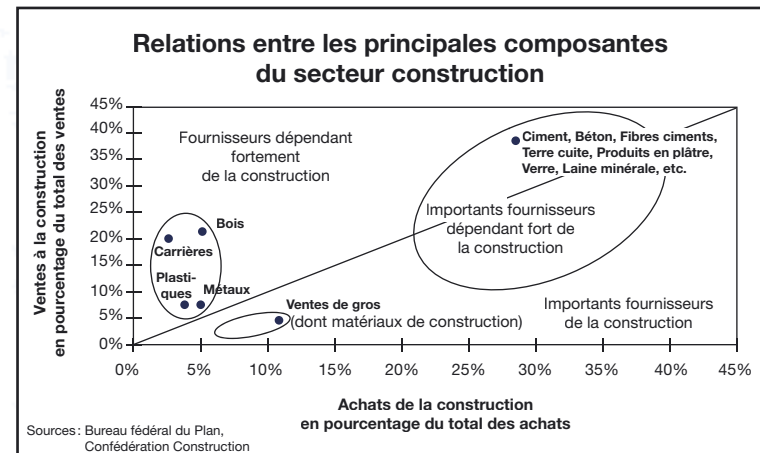
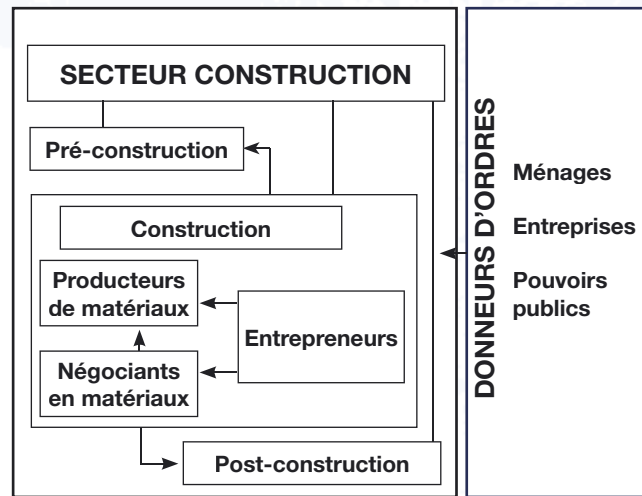
 **Synergie Construction**
LES BATISSEURS D'EMPLOIS



Le secteur de la construction : un pilier essentiel de notre économie

La construction constitue un véritable pan de l'économie nationale recouvrant divers types d'activités.

Nous distinguons d'abord la "pré-construction" qui englobe toutes les activités qui, comme celles des architectes, précèdent la construction. Il y a ensuite la "post-construction" qui se situe à l'autre extrémité et qui regroupe les métiers intervenant en aval, tels que l'ameublement, la décoration d'intérieur, le déménagement... La construction se trouve au centre. Elle s'articule autour des entreprises de construction (les "entrepreneurs") qui constituent le point d'ancrage, et comprend également les producteurs ainsi que les négociants de matériaux de construction qui sont leurs fournisseurs les plus directs.



Unis par des liens forts

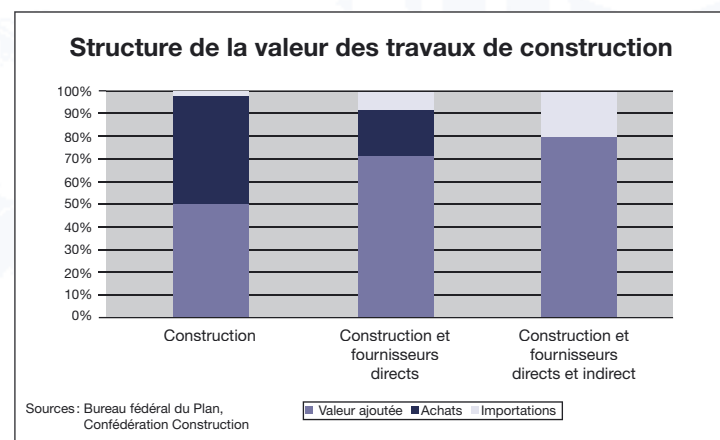
Les relations au sein de l'axe central de la construction sont très fortes.

C'est ainsi que la construction entretient des liens très solides avec l'industrie du ciment, celle de la terre cuite ou celle du verre et globalement avec tous les membres du PMC (Groupement des Producteurs de Matériaux de Construction) et de la FEMA (Fédération Belge des Négociants en Matériaux de Construction).

Produire avant tout en Belgique

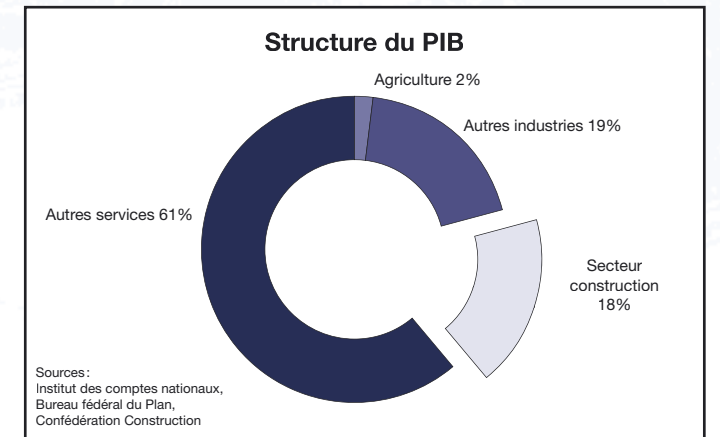
Ces relations forment le premier maillon d'une chaîne qui véhicule, dans toute l'économie, l'activité générée par des travaux de construction. Les autres maillons concernent les relations avec les fournisseurs indirects de la construction (maintenance, transports...).

L'axe central du secteur de la construction et ses fournisseurs s'approvisionnent essentiellement sur le marché belge. Ainsi, la valeur ajoutée apportée par les différents intervenants directs ou indirects dans la réalisation de l'ouvrage final représente au total 79% de la valeur des travaux.

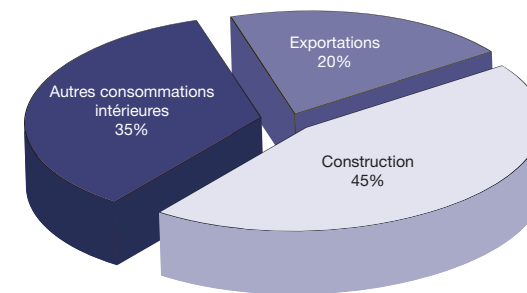


Un pilier capital...

La construction contribue dès lors très largement au PIB belge. Avec un effet multiplicateur de 1,5, la construction apporte au total 6,75% du PIB. Mais ces fournisseurs ont également d'autres débouchés. Toutes activités confondues, la construction, les producteurs de matériaux et les négociants (axe central du secteur) génèrent ensemble 18% du PIB.



Répartition de la production des principales composantes du secteur construction



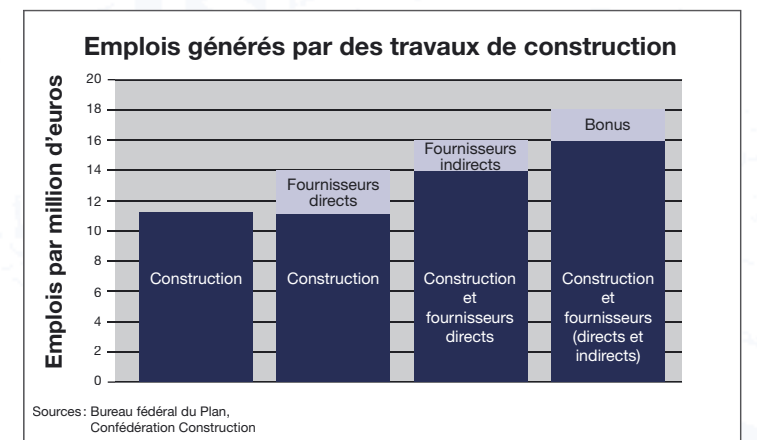
ancré dans un axe central...

Malgré ses activités multiples et ses débouchés de plus en plus larges, le secteur global de la construction reste largement dépendant de son point d'ancrage que constituent les entreprises de construction. A lui seul, il absorbe 45% de la production des principales composantes du secteur, par ailleurs fortement orienté vers le marché intérieur.

et stimulant pour l'économie toute entière

Le secteur construction est largement imbriqué dans le tissu économique belge et en est l'un des principaux moteurs.

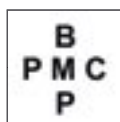
La réalisation de travaux, activité centrale du groupe, génère évidemment de l'emploi dans la construction et chez ses fournisseurs dont les Producteurs de Matériaux de Construction et les Négociants en Matériaux de Construction. Il en crée également auprès des fournisseurs de ces derniers et ainsi de suite. Au total, le Bureau fédéral du Plan estime que pour deux emplois occupés à temps plein dans la construction, un troisième travailleur s'active (quasiment à temps plein) dans les secteurs de la préparation des biens et services mis en œuvre par les deux premiers.



La dynamique économique ne s'arrête pas là, puisque les revenus de ces travailleurs stimulent la consommation et par là toutes sortes d'activités elles-mêmes créatrices d'emplois.



 **Synergie Construction**
LES BATISSEURS D'EMPLOIS



PMC (Producteurs de Matériaux de Construction)

rue Volta, 8 - 1050 Bruxelles

Tél.: 02.645.52.11

www.bpmc.be

**FEMA (Fédération Belge des Négociants
en Matériaux de Construction)**

A. De Deckerstraat 20 - 1731 Zellik

Tél.: 02.466.24.83

www.fema.be

Confédération Construction

rue du Lombard, 34-42 - 1000 Bruxelles

Tél.: 02.545.56.00

www.confederationconstruction.be